



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Incendies

Question écrite n° 17016

Texte de la question

M Gilbert Millet expose à M le ministre de l'intérieur la vive émotion des populations gardoises devant les drames écologiques et humains qu'ont constitués les incendies de l'été 1989. La fatalité ne saurait être incriminée. Les causes profondes de ces désastres tiennent à une politique de désertification qui prive bois et forêts de leur entretien et de leur valorisation. Une politique de prévention des incendies commence par l'exploitation du patrimoine forestier en y associant les populations intéressées et donc de la mise en œuvre de la filière Bois en tenant compte des spécificités des essences et de la géographie. Elle suppose aussi une politique de maintien de l'activité agricole dans les zones de montagne associant polyculture, élevage et retombées de l'activité sylvicole. La prévention nécessite aussi l'instauration de mesures spécifiques telles que des bornes incendie en nombre suffisant et la mise en place de piste coupe-feu et leurs entretiens qui constituent une charge souvent insupportable pour les communes. Par ailleurs, les moyens d'intervention ont fait cruellement défaut. Le nombre des sapeurs-pompiers est notoirement insuffisant malgré leur dévouement et leur courage exemplaire. Il conviendrait d'en doubler les effectifs. De plus, les moyens aériens dont l'efficacité est décisive sont loin de permettre les interventions partout où cela est nécessaire dans la mesure où les foyers d'incendies éclatent comme cette année, en divers endroits du pourtour méditerranéen. Les vingt-cinq avions dont la grande majorité est vétuste et dont certains seront remis définitivement au garage en fin de saison et les dix-huit hélicoptères bombardiers d'eau étant utilisés à plein temps ne peuvent couvrir les différents foyers. Il est donc nécessaire d'élargir leur flotte à des appareils français tels que les Transal qui équipés sont particulièrement adaptés à cette mission. De plus, la mise en service de petits hélicoptères deux places, dont le coût de fonctionnement est raisonnable, serait particulièrement nécessaire ; leur intervention permettrait de guider les actions des sapeurs-pompiers sur le terrain et ils pourraient être utilisés en dehors des périodes de feux pour les opérations d'urgences et de secours dans ces zones de moyennes montagnes où le temps d'intervention peut mettre en cause des vies humaines. Les drames de ces incendies de la forêt méditerranéenne ne sont pas nouveaux et l'on ne saurait incriminer seulement l'imprudence et la malveillance. Devant l'inquiétude des populations et des élus des débuts, quelques mesures ont commencé à être mises en œuvre, mais elles apparaissent dans les faits comme dérisoires en regard de l'ampleur de ces sinistres. Il lui demande donc de mettre en œuvre rapidement de véritables mesures de prévention et d'intervention telles que celles évoquées dans la question écrite. Il lui demande, par ailleurs, quelles mesures il entend prendre pour la réhabilitation des surfaces détruites par une politique forestière concertée tenant compte des besoins économiques et humains de cette région sinistrée.

Texte de la réponse

Reponse. - Les feux ont atteint en 1989 une ampleur particulière puisqu'au 30 septembre 75 000 hectares de formations végétales avaient été parcourus par les incendies dont 55 000 hectares pour les seuls départements méditerranéens. Les conditions météorologiques ont été sans équivalent depuis quarante ans puisqu'une sécheresse exceptionnelle a simultanément touché les régions situées au sud d'une ligne Cherbourg-Gap. Elles ont provoqué l'apparition de risques élevés dans des secteurs habituellement peu menacés alors que dans le

même temps les départements méditerranéens subissaient un déficit pluviométrique record, s'accompagnant de températures élevées et - à plusieurs reprises - de vents violents. Afin de compléter l'action des moyens locaux qui reposent pour l'essentiel sur les sapeurs-pompiers le ministère de l'intérieur a mis en place, dès le début de l'été : vingt-huit bombardiers d'eau, cinq colonnes préventives de renforts sapeurs-pompiers constituées dans les départements situés au nord de la Loire et acheminées vers le sud dès le début du mois de juillet, trente hélicoptères, dont vingt bombardiers d'eau pour les seuls départements méditerranéens, les unités d'instruction et d'intervention de sécurité civile et les unités militaires spécialisées qui y sont associées. Ces moyens sont mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie d'attaque rapide des incendies s'appuyant sur la mobilisation préventive (quadrillage du terrain par les moyens terrestres, guet aérien armé par les bombardiers d'eau) et leur répartition sur l'ensemble de la zone. En outre, afin de permettre aux départements de mettre en œuvre une même stratégie, le ministère de l'intérieur subventionne les actions entreprises dans ce cadre. À l'occasion des feux importants qui se sont développés les 31 juillet, 1^{er} août et 28 août et auxquels sont imputables la destruction de 70 p 100 des superficies touchées dans le sud-est, des moyens de renforts supplémentaires (1 000 sapeurs-pompiers, 1 500 militaires) ont été mobilisés par le centre opérationnel de la direction de la sécurité civile (CODISC). Le nombre important des éclosions qui se sont produites simultanément durant ces trois journées, leur localisation à proximité des zones urbanisées, les vitesses de propagation élevées atteintes par les dépôts de feu ont imposé aux sauveteurs de donner la priorité à la sauvegarde des personnes et des habitations sur la protection des superficies forestières menacées. La proposition consistant à utiliser de petits hélicoptères d'observation et de conduite des opérations est opportune : la coordination de l'intervention des moyens de secours terrestres et aériens est d'ores et déjà assurée par des hélicoptères stationnaires de type Alouette III dont le coût de fonctionnement entièrement à la charge de l'État demeure toutefois élevé comme chaque fois qu'il est fait recours aux hélicoptères. Pour tenir compte des premiers enseignements de la campagne, différentes orientations, présentées par le ministre de l'agriculture à l'issue d'un travail préparatoire auquel le ministère de l'intérieur et les autres ministères concernés ont été étroitement associés, ont été retenues par le Gouvernement. Elles visent à donner plus d'efficacité aux dispositions existantes ou à lever des obstacles qui empêchent leur mise en œuvre effective dans les domaines du débroussaillage, de la surveillance, de l'urbanisation, du défrichement, de la recherche et du reboisement.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17016

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3891